



L'Atelier Planners MPI : une deuxième édition réussie

Réunir un petit groupe d'organiseurs d'événements pour partager des pratiques, poser toutes les questions qu'on n'ose pas évoquer lors de séances plénières ou plus généralistes, voilà un format qui marche !

Surtout lorsque les thèmes sont issus directement des intéressés et s'ils sont complexes ou délicats : c'était encore le cas le 7 avril dernier avec un atelier dédié à l'application des DMOS, une réglementation aux contours encore imprécis, lors d'événements dans le secteur de la santé, organisé en partenariat avec le groupe The Rezidor.

Quelques 30 organisateurs représentant 12 laboratoires pharmaceutiques étaient donc réunis à l'hôtel l'Hôtel Radisson Blu Ambassadeur Paris Opéra pour partager leurs points de vue avec deux orateurs :

- Marie-Noëlle Nayel, Présidente fondatrice AQIM – Association pour la Qualité en Visite Médicale. Egalement membre de la commission Publicité à l'AFSSAPS
- Eric Salat, Directeur Komodo - Société Conseil en Marketing Opérationnel Santé.

Vécu !

- « Oui, la notion d'hospitalité, donc l'événement, est directement associée à la notion d'avantage »
- Les badges
 - « Est-ce que le fait de retirer un badge suffit ? »
 - « On nous demande de prévoir des systèmes de badges avec code barres, est-ce suffisant ? Est-ce que tous les laboratoires l'utilisent ? »
 - Certains demandent une signature plus qu'un badge
 - Les badges sont parfois envoyés à l'avance aux médecins, nous n'avons alors aucun moyen de contrôle
- Le choix de la destination
 - « Comment peut-on faire comprendre en amont, aux membres de comités scientifiques que le CNOM refuse l'organisation d'événement dans certaines destinations touristiques même avec des infrastructures présentes de qualité ? »
 - « Pourquoi pour une même destination, le CNOM peut-il donner des avis différents ? Les personnes qui contrôlent les dossiers ont-elles la même formation ? »
 - « Aucun d'entre nous ne peut plus inviter un médecin et prendre en charge sa participation forfaitaire à un congrès incluant un diner dans un chateau ... alors pourquoi on nous le propose encore ? »

- L'organisation des séminaires le week-end
 - « Nous organisons chaque année une réunion promotionnelle samedi + dimanche matin pour 350 médecins généralistes, on a eu un refus cette année alors qu'elle a été autorisée l'année dernière, quand on a demandé pourquoi, on nous a répondu « on a durci ».
- La responsabilité
 - « On nous dit régulièrement que c'est la première fois qu'on entend parler de cette réglementation ? »
 - Ceux sont les Bureaux ou Conseils d'Administration des associations et sociétés savantes qui sont directement concernés par les mesures réglementaires DMOS et tous ne les ont pas encore intégrées, notamment les associations très régionales ou nationales, peu enclin à orienter leurs décisions avec des directives européennes
 - Une réglementation précise existe en effet en Europe, le cadre français restant encore parfois un peu flou et peu précis.
 - Pourtant certaines associations et sociétés savantes sont très au fait et ont commencé à appliquer la réglementation, même sans un cadre précis. La Haute Autorité de Santé signe des conventions avec les représentants de ces sociétés savantes.
(http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_412343/organismes-agrees-pour-l-accreditation)
 - « le CNOM ne donne qu'un avis ! »
 - « On est encore dans la non-transparence »
 - L'absence de cadre semble encore néanmoins arranger certains acteurs et pas seulement les agences ou les associations, certains laboratoires encore.
- HT ou TTC ?
 - Au niveau européen, la règle s'applique sur le montant HT, la marge de l'agence étant ôtée
- La tendance
 - « Est-ce que le CNOM tendra vers une direction plus claire ? »
 - « Est-ce qu'on va vers la réglementation telle que celle qui existe en Allemagne ? »
 - « Le CNOM tend vers l'engagement des médecins (pour qu'ils mettent la main à la poche) néanmoins les tarifications des médecins sont encore très basses, comment cela va-t-il se passer ? »
 - L'Europe tend à durcir la réglementation mais la position de la France n'est pas toujours très claire (ex : l'abandon des CNRFMC il y a quelques mois par le Ministre de la santé)
 - Il nous arrive de demander une participation au médecin (un peu plus qu'un dîner), ça passe, le montant est encaissé par l'agence
- A quoi ça sert les DMOS si le cadre réglementaire est encore imprécis ?
 - Pour aller dans le sens d'une démarche de sécurisation des pratiques pour les médecins.
 - Pour anticiper le plus possible l'harmonisation européenne (formation - tarif)